



Commune de  
**St-Sulpice**  
MUNICIPALITÉ

---

PRÉAVIS N° 06/2024  
AU CONSEIL COMMUNAL

---

**RÉPONSE AU POSTULAT DE MME ROXANE BERNER ET CONSORTS  
« INCITATION À LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES  
DANS NOTRE COMMUNE »**

DÉPÔT DU PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL LE 20 MARS 2024  
SÉANCE DE COMMISSION LE 25 OU LE 26 MARS 2024  
DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION AU GREFFE LE 4 AVRIL 2024  
VOTE DU CONSEIL COMMUNAL LE 17 AVRIL 2024

St-Sulpice, le 26 février 2024

**RÉPONSE AU POSTULAT DE MME ROXANE BERNER ET CONSORTS « INCITATION À LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS NOTRE COMMUNE »**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

**1. PRÉAMBULE**

Dans sa séance du 11 décembre 2019, votre Conseil communal a accepté la prise en considération du postulat de Mme Roxane Berner et consorts « Incitation à la production d'énergies renouvelables dans notre commune » et l'a transmis à la Municipalité pour étude et rapport. Ce préavis y répond.

**2. LE POSTULAT**

Les auteurs du postulat demandent à la Municipalité de favoriser la production d'énergies renouvelables dans la commune. Ils fondent leur demande sur la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, qui fixe cet objectif, et la Loi vaudoise sur l'énergie, qui accorde un rôle important aux communes dans l'application de cette politique.

Les signataires souhaitent également que soient prises en compte les propositions émises par le groupe de réflexion sur le développement durable qui préconise dans son rapport de synthèse de « promouvoir l'efficacité énergétique » et « d'orienter l'approvisionnement vers un taux plus élevé d'énergies renouvelables ».

Ils demandent à la Municipalité d'étudier trois mesures :

1. L'installation de panneaux solaires sur les bâtiments de la commune.
2. Des initiatives pour augmenter la production d'énergies renouvelables par les particuliers, comme la pose de panneaux photovoltaïques.
3. La prise en considération de l'utilisation d'énergies renouvelables et locales pour les bornes de charge des voitures électriques, afin de favoriser l'autoconsommation.

### **3. LA RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ**

#### **Introduction :**

Une commune dispose de différents moyens pour promouvoir le développement durable dans le domaine énergétique. Les deux principaux sont la production d'énergies renouvelables (ou l'aide à la production d'énergies renouvelables) et les économies d'énergie (ou l'aide aux économies d'énergie).

Le postulat dont il est question ici, « Incitation à la production d'énergies renouvelables dans notre commune », mentionne exclusivement le premier. C'est donc ce volet-là qu'aborde la Municipalité dans sa réponse.

#### **La position de la Municipalité :**

La Municipalité actuelle de Saint-Sulpice reconnaît que la pression humaine sur la nature s'est intensifiée considérablement ces dernières décennies au point de devenir critique dans différents domaines comme le climat, la biodiversité et les sols. Elle considère qu'il est par conséquent de la responsabilité des collectivités comme des particuliers de limiter cette contrainte en favorisant le développement durable.

A cette fin, la Municipalité a repris avec reconnaissance deux acquis des autorités communales qui l'ont précédée : le Fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable, ainsi que le poste de délégué(e) au développement durable. Elle les emploie au mieux tout en mobilisant d'autres leviers à sa disposition comme son Service des bâtiments et son Service de voirie.

En raison de son importance, cette préoccupation a été inscrite dans les cahiers des charges de tous les membres du personnel, au chapitre Mission générale du poste (chiffre 2.3). « Dans toutes les tâches qu'ils effectuent, souligne ce passage, les collaborateurs et collaboratrices de la Commune de St-Sulpice veilleront à protéger l'environnement, à limiter la consommation d'énergie et à favoriser le développement durable. »

La production locale d'énergies renouvelables, sujet du postulat, joue un rôle crucial dans le soutien au développement durable. La Commune peut espérer diminuer significativement ses émissions de CO2 et d'autres polluants atmosphériques en soutenant le remplacement des combustibles fossiles par des sources d'énergie renouvelables comme le solaire ou la géothermie. La Municipalité est convaincue qu'un gros effort doit être réalisé en ce sens, même si elle a bien conscience qu'aucune source d'énergie n'est parfaitement neutre sur le plan environnemental.

Les énergies renouvelables produites localement présentent un autre avantage. Elles donnent à Saint-Sulpice l'occasion de varier ses sources d'approvisionnements et, donc, d'accroître son autonomie et de renforcer sa sécurité à long terme.

Cette vision n'est pas restée à l'état de théorie. Elle a connu ces dernières années de nombreuses applications concrètes. Et ce par deux canaux : la mise à contribution des bâtiments communaux et les encouragements aux privés.

#### **Réalisations :**

**La mise à contribution des bâtiments communaux** s'est traduite au cours de la décennie écoulée par la réalisation des installations suivantes :

- Centre 60. Panneaux solaires photovoltaïques en toiture.

- Collège des Pâquis. Panneaux solaires photovoltaïques en toiture du bâtiment des classes et des salles de gym ; système de tubes solaires pour la production d'eau chaude sanitaire.
- Pavillons. Pompe à chaleur air-eau.
- Garderie. Panneaux photovoltaïques et chauffage par une pompe à chaleur air-eau.

**Les encouragements à la production d'énergie renouvelables par les privés** se sont accélérés au cours de cette législature. Financés par le Fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable, ils se sont traduits par :

- Des subventions aux pompes à chaleur.
- Des subventions aux panneaux solaires photovoltaïques et aux panneaux solaires thermiques.
- L'accompagnement des propriétaires intéressés par l'installation de panneaux solaires, à travers :
  - o Une séance d'information (parmi les 120 propriétaire présents, 78 ont demandé une évaluation du potentiel solaire de leur toit).
  - o La facilitation d'une offre groupée (qui a réuni 47 propriétaires).

**Une étude sur la mobilité électrique** a parallèlement été commandée. Elle prédit une augmentation très rapide du nombre de voitures électriques ou hybrides à Saint-Sulpice. Entre 2023 et 2025, les premières devraient passer de 142 à 268 et les secondes de 113 à 166.

Une large majorité des propriétaires de voitures électriques ou hybrides disposeront d'une place de stationnement privée. C'est donc essentiellement à leur domicile qu'ils rechargeront leurs véhicules. Si elle entend encourager le mouvement, la Commune disposera de toutes sortes de moyens. Elle pourra dispenser des conseils, organiser des offres groupées, distribuer des subventions et poser ses propres bornes sur l'espace public.

Il reviendra dès lors aux privés de décider de leurs sources d'approvisionnement électrique, production locale ou achat au fournisseur institutionnel de Saint-Sulpice, les Services industriels de Lausanne (SIL). Il en sera de même de la Commune le jour où elle installera des bornes publiques.

Pour rappel, plus de 98% de l'énergie fournie par les SIL provient de sources renouvelables, essentiellement de l'énergie hydraulique.

### **Projets :**

D'autres installations sont prévues ces prochaines années sur les bâtiments communaux :

- Centre 52. La chaudière à gaz va être remplacée en 2024 par une pompe à chaleur géothermique (avec 3 sondes) et des panneaux solaires photovoltaïques installés en toiture. Le crédit a été accordé par le Conseil communal en 2023.
- Bochet 1. Aucune production d'énergie renouvelable n'est assurée en l'état. Mais la(les) nouvelle(s) construction(s) prévues sur le site devra(devront) respecter les normes en matière d'énergies renouvelables, qui comprennent la pose obligatoire de panneaux solaires.
- Future voirie-déchetterie. L'installation de panneaux photovoltaïques est prévue dans ce projet, parmi d'autres mesures écologiques comme la récupération de l'eau de pluie. Une partie des véhicules de la voirie pourrait devenir, en tout ou partie, électrique.

- Autres bâtiments communaux. Il n'existe pas de projet pour l'instant. A noter que certains édifices ne peuvent pas être équipés de panneaux en toiture. C'est le cas notamment de l'église romane et du Centre 47.

Les encouragements à la production d'énergie renouvelables par les privés vont se poursuivre au rythme soutenu actuel.

Le principal développement attendu ces prochaines années concerne la production spécifique de chaleur. Les Municipalités de Saint-Sulpice et d'Ecublens ont commencé à étudier l'opportunité de créer un vaste réseau de chauffage à distance qui relierait le lac, fournisseur de chaleur, à une bonne partie du territoire des deux communes, consommateur de chaleur.

Ce très gros projet permettrait à terme de remplacer des centaines de chaudières à mazout et à gaz par des raccordements à une énergie renouvelable. Mais de nombreuses questions - comme le type de gouvernance et le mode de financement - restent à trancher avant que le dossier ne puisse être soumis aux conseils communaux concernés.

#### 4. CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

##### LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

- vu le préavis municipal n°06/2024,
- oui les conclusions du rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

##### DÉCIDE

- d'accepter la réponse de la Municipalité.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 février 2024.

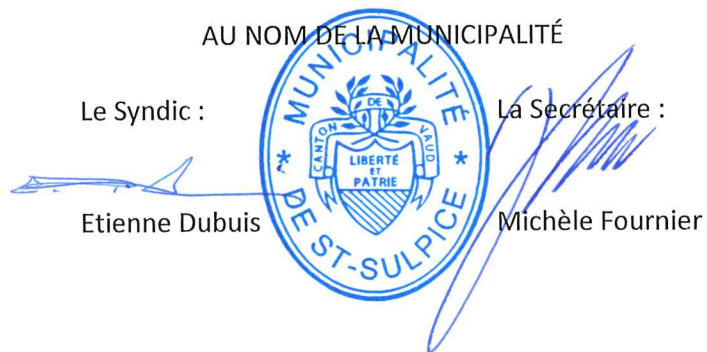
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

Etienne Dubuis

La Secrétaire :

Michèle Fournier



Déléguée municipale : Anne Merminod